

Dumas, Samuel

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **119 (1938)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Samuel Dumas

1881--1938

C'est avec une véritable consternation que nous apprîmes, soit par la radio, soit par le journal, la mort du professeur Samuel Dumas, survenue le 24 septembre dernier des suites d'une grave opération.

Né le 27 mars 1881 à Oron-la-Ville, S. Dumas appartenait à une famille de pasteurs, originaire de Bussigny sur Oron. Il passa toute son enfance dans le pays de Vaud, à Gland, à Vich, à Nyon. Au collège de Nyon il s'initia, avec un vif plaisir, aux mathématiques pures qu'il devait cultiver sa vie durant. Après avoir fait ses classes au Gymnase de Lausanne il entra à l'École polytechnique fédérale. Il désirait se consacrer à la physique et aux mathématiques. Sa thèse de Doctorat, présentée à l'Université de Zurich en 1908 a pour sujet : *Sur le développement des fonctions elliptiques en fractions continues*. Elle lui valut le titre de Docteur en philosophie.

Dès 1905, S. Dumas, tout en travaillant comme mathématicien au Bureau fédéral de statistiques, se mit à suivre les cours de technique des assurances que donnait alors l'éminent professeur Moser à l'Université de Berne. Il pénétrait dans un domaine entièrement nouveau pour lui et ne prévoyait certes pas, à cette époque, le rôle capital qu'il allait jouer dans l'évolution de l'assurance en ce pays.

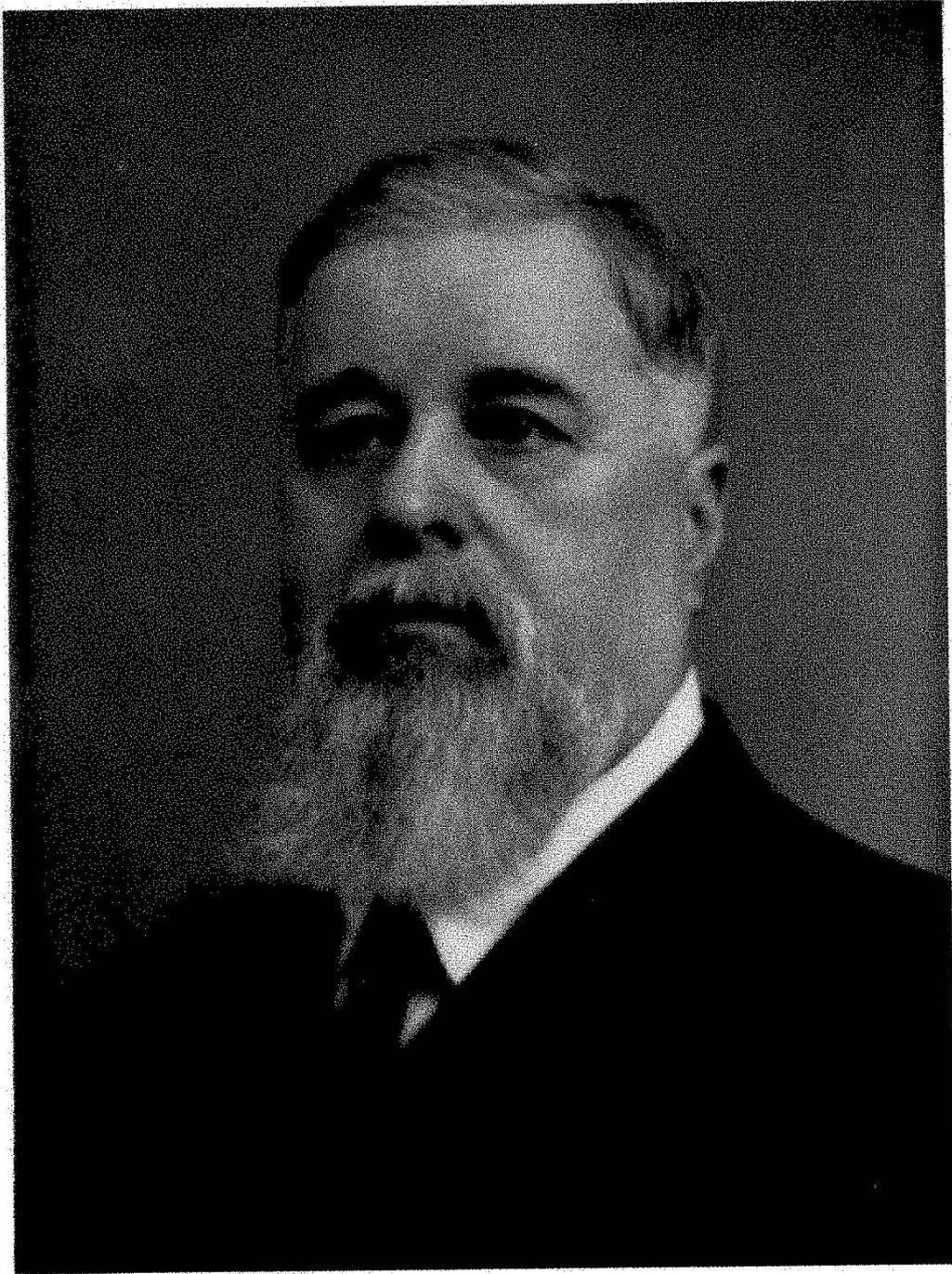
Quelques mois plus tard il entra au Bureau fédéral des assurances où il ne tardait pas à y devenir actuaire. Pendant les sept années qu'il passe à l'Office de surveillance, S. Dumas se met au courant des innombrables questions économiques, juridiques et pratiques qui ressortissent à l'assurance et notamment des nombreux problèmes que l'Autorité fédérale est appelée à examiner et à résoudre.

C'est pendant son séjour à Berne qu'il publie son fameux mémoire : *L'assurance du risque de guerre*, qui le fait connaître à l'étranger. Plusieurs autres publications d'ordre technique se succèdent ensuite pendant des années. Citons-en quelques-unes :

Le taux de l'intérêt dans l'assurance sur la vie en Suisse.

Le rachat et la réduction des polices d'assurances sur la vie.

L'évaluation des titres au bilan.



SAMUEL DUMAS

1881—1938

Indiquons encore pour mémoire les études si fouillées qui parurent plus tard : *Le contrôle de la mortalité, Sur les tables de mortalités qui conduisent aux mêmes réserves mathématiques.*

Dans ses nombreux travaux techniques, S. Dumas ne songe pas à développer des suites d'élégantes formules. Il part le plus souvent d'exemples concrets qu'on rencontre dans les affaires. Il étaye ses raisonnements sur des calculs et insiste sur le rôle économique de l'assurance, sur les répercussions qu'a telle ou telle méthode sur la comptabilité des compagnies, sur leur développement financier. Bref, ces études ont toujours un côté pratique, accessible à chacun, et sont par là même d'autant plus utiles.

Mais revenons quelque peu en arrière. En 1913, S. Dumas est appelé comme professeur à l'Université de Lausanne, pour enseigner à l'École des Hautes Etudes commerciales, les mathématiques financières, le calcul des probabilités, la technique des assurances. Peu de temps après il est nommé actuaire-conseil à « La Suisse », Société d'assurances sur la vie et contre les accidents à Lausanne.

Ce stage dans une compagnie d'assurances lui fut extrêmement précieux. Comme il aimait à le répéter « il avait un pied dans la pratique et l'autre dans la théorie ». Il est remarquable qu'un esprit aussi abstrait se soit si rapidement adapté à la vie des affaires où pululent les cas concrets et où il importe de prendre des décisions rapides et sûres.

Professeur de grand mérite, S. Dumas prisait fort son activité universitaire. Il aimait à enseigner, à instruire. Ses cours techniques étaient des modèles de précision où la clarté n'excluait nullement la profondeur. Il excellait à montrer à ses étudiants les relations qui existent entre la science actuarielle et d'autres branches du savoir humain : médecine, droit, économie politique, science financière, etc. Il insistait avec force sur la nécessité d'une excellente culture générale — et prêchait lui-même d'exemple.

Plusieurs thèses furent publiées sous son experte direction, thèses relatives à l'assurance contre l'invalidité, aux méthodes de groupement pour le calcul des réserves mathématiques, etc.

S'il appréciait à sa juste valeur les enseignements de la pratique, S. Dumas ne dédaignait point les recherches théoriques, au contraire. Mathématicien né, il s'élevait sans peine aux généralisations les plus audacieuses, aux abstractions les plus poussées. Il avait un goût marqué pour la théorie des fonctions, mais surtout pour le calcul des probabilités que ses cours l'obligeaient à approfondir. Plusieurs études échelonnées au cours de sa carrière témoignent du vif intérêt qu'il portait à cette branche des mathématiques. Elles ont pour titre : *Sur la définition de la probabilité, Sur un problème capital du calcul des probabilités, Les probabilités inverses et la construction des tables de mortalité.* N'oublions pas de signaler aussi le mémoire intitulé *Le problème du risque*, paru à l'occasion du Congrès de Stockholm.

Dans ces études théoriques si riches de substances et écrites d'un style clair, limpide, vigoureux, on ne peut s'empêcher d'admirer l'ingéniosité des aperçus, témoins d'une très vaste culture ainsi que la rigueur des raisonnements qui, d'un pas sûr, vous mènent à la conclusion obligée.

Jetons encore un regard sur le rôle joué par S. Dumas comme professeur. Lorsque, en 1924, il fut appelé à la direction du Bureau fédéral des assurances, il obtint la faveur de conserver la chaire de technique des assurances, pour le plus grand bien de ses étudiants. Il collabora aux fêtes du quatrième centenaire de l'Université de Lausanne, en 1937 en publiant un mémoire fort remarqué : *Répartition ou capitalisation dans l'assurance des personnes*.

Après la guerre des questions fort délicates surgirent au sujet des compagnies d'assurances allemandes qui travaillaient en Suisse. Par suite de la rapide dévaluation de leur monnaie les compagnies allemandes avaient vu fondre leurs réserves constituées en marks pour la plus grande partie. Une véritable catastrophe menaçait ainsi leurs assurés suisses.

Plusieurs actuaires dont S. Dumas s'occupèrent activement de ce problème angoissant. Après bien des études une loi fédérale — celle du 8 avril 1924 — et une Convention passée entre la Confédération et les sociétés suisses d'assurances sur la vie furent promulguées qui réglaient définitivement la question, en attribuant les portefeuilles suisses des compagnies allemandes obérées aux compagnies suisses. S. Dumas concourut puissamment à cette « Action de secours » en contribuant par un travail acharné et par ses connaissances actuarielles approfondies à l'élaboration de cette Convention et de l'Annexe technique qui l'accompagnait. Avec divers collaborateurs il réussit ainsi à sauver l'épargne de plusieurs milliers de citoyens suisses.

Aussi, lorsque la place de directeur du Bureau fédéral des assurances devint vacante, le Conseil fédéral, heureusement inspiré, l'appela-t-il à cette haute fonction. Nul mieux que S. Dumas ne pouvait remplir cette tâche difficile. C'était vraiment « the right man in the right place ».

Le travail était considérable : il fallait d'abord liquider la succession des compagnies allemandes, puis s'occuper des questions soulevées par l'assurance-abonnement, l'assurance de groupes, etc. Bientôt se posèrent les problèmes complexes relatifs à la création de nouvelles sociétés d'assurances sur la vie, aux Fonds de sûreté à constituer par les compagnies, à l'élaboration de la loi du 25 juin 1930 et de l'Ordonnance du 11 septembre 1931.

Malgré notre désir d'être concis nous ne pouvons passer sous silence le grand'œuvre du Bureau fédéral des assurances, l'ouvrage paru en 1931 *Bases techniques pour l'assurance de groupes* qui reçut le prix Léon Marie de l'Institut des Actuaires français. Avec sa compétence accoutumée, S. Dumas dirigea l'édification de ce monument

de technique actuarielle où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la somme d'efforts qu'il a coûtés ou de la disposition si pratique des milliers de résultats numériques tout calculés.

Doué d'une autorité souriante, S. Dumas a laissé dans les cœurs et les esprits de ses subordonnés un souvenir ineffaçable. Les fonctionnaires de l'Office fédéral se plaisent à rendre un hommage éclatant à leur chef vénéré. Il dominait de très haut les questions. C'était un pilote sûr, un guide éclairé en qui chacun avait la plus entière confiance.

Malgré tant d'occupations variées, S. Dumas fut président de la Société mathématique suisse. Depuis 1923 il présidait également l'Association des actuaires suisses dont il avait été nommé membre d'honneur. Dans le Bulletin de l'Association de 1937 il publia un article intitulé : *L'Association des actuaires suisses et son but*, où il précise avec une rare hauteur de vue ce que le pays est en droit d'attendre des actuaires :

« ... Notre tâche est magnifique; nous nous proposons d'étendre aux phénomènes de la vie le domaine d'application des mathématiques; nous ne le faisons pas pour des raisons d'esthétique scientifique, mais afin d'aider aux hommes à se grouper pour supporter en commun des pertes qui écraseraient l'individu. C'est afin de permettre au père de famille de remplir un des devoirs qui lui tiennent le plus à cœur : subvenir, même par delà le tombeau, aux besoins de sa femme et de ses enfants. »

Très connu à l'étranger le défunt était membre correspondant de l'Institut des Actuaires français, de The Institute of actuaries of London, de l'Association Royale des actuaires belges et de l'Istituto italiano degli Attuari. Mais ces titres honorifiques n'altéraient en rien sa charmante modestie.

S. Dumas s'occupait aussi de l'organisation des Congrès internationaux d'Actuaires. Il était vice-président du « Comité permanent » qui siège à Bruxelles. Quelques mois avant sa mort, en juillet dernier il se rendit encore en Belgique pour assister à une séance importante de ce Comité où ses avis judicieux étaient fort écoutés. Il insistait souvent sur le rôle international de l'assurance et était un membre assidu des Congrès d'Actuaires où il représentait notre pays avec autant de dignité que de compétence. Il avait été nommé Président d'honneur du Comité d'organisation du XII^{me} Congrès international d'Actuaires qui aura lieu à Lucerne en 1940. Hélas ! nous déplorons que la mort impitoyable nous l'ait enlevé si tôt.

Faute de place nous ne mentionnerons qu'en passant combien le défunt était apprécié en tant qu'expert des nombreuses Caisses de pension dont il dut s'occuper. D'une prudence avisée, cet éminent spécialiste savait mieux que personne quelle importance vitale a pour une caisse de pension le choix judicieux des bases techniques. Mal-

heureusement ses conseils sagaces ne furent pas toujours suivis au grand dam des finances publiques.

Ces notes hâtives ont tenté d'esquisser quelle fut la multiple et féconde activité de S. Dumas; il n'est pas un domaine des assurances qu'il n'ait exploré. Il a même construit une table de morbidité pour établir sur des bases sérieuses les Caisses de maladie.

Avec Moser, Friedli et Schärtlin, tous trois disparus hélas ! S. Dumas fut une des plus hautes autorités en la matière. Dans le domaine qui était le sien il consacra toutes ses forces, tout son cœur au service du pays. Aussi, lors de la cérémonie funèbre qui eut lieu dans la petite église de Vich, le 27 septembre dernier, chacun se plut à rendre hommage à ses grandes qualités professionnelles, à sa parfaite courtoisie, à son inaltérable bienveillance. Son exquise bonté s'exerçait discrètement et toujours avec discernement. Nombreuses sont les familles de vigneron pour lesquelles il était une véritable providence.

A Vich, où il se rendait chaque semaine, chacun le connaissait, chacun l'aimait. On le désignait dans la contrée par cette appellation affectueuse et familière : le bon M. Dumas.

Avec ses nombreux amis nous nous associons de tout cœur au magnifique témoignage que lui rendit, à sa mort, le Conseil fédéral. Ceux qui ont eu le privilège de le bien connaître l'admiraient et l'aimaient; aussi vénèrent-ils sa mémoire.

Ch. Jéquier, professeur.

Publications scientifiques de M. S. Dumas

1. Du calcul de l'intérêt pour une période inférieure à un an. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 1, Berne 1906.
2. Sur le développement des fonctions elliptiques en fractions continues. Thèse, Zurich 1908.
3. Le rachat et la réduction des polices d'assurances sur la vie. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 4, Berne 1909.
4. La Loi Genevoise accordant le Concours de l'Etat aux Sociétés de Secours mutuels en cas de maladie. Bulletin des Assurances sociales n° 3, Paris 1910.
5. Une table de morbidité des employés de chemins de fer. Bulletin de l'Association des Actuaire suisse n° 6, Berne 1911.
6. L'assurance du risque de guerre. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 6, Berne 1911.
7. La surveillance des sociétés d'assurances par la Confédération. Politisches Jahrbuch der schweiz. Eidgenossenschaft, Berne 1912.
8. Le taux de l'intérêt dans l'assurance sur la vie en Suisse. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 8, Berne 1913.
9. Les bases techniques et les méthodes pour le calcul des réserves mathématiques dans l'assurance sur la vie. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 14, Berne 1919.
10. L'évaluation des titres au bilan. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 15, Berne 1920.
11. La revision du Code fédéral des obligations et les sociétés d'assurances. Bulletin de l'Association des Actuaire suisses n° 17, Berne 1922.

12. En collaboration avec G. Schaertlin : Der Entwurf der schweizerischen Lebensversicherungsgesellschaften zur Übernahme der durch deutsche Gesellschaften in der Schweiz abgeschlossenen Lebensversicherungsverträge. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 19, Berne 1924.
13. Le contrôle de la mortalité. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 21, Berne 1926.
14. Une formule de Loys de Cheseaux. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 22, Berne 1925.
15. L'incorporation dans les contrats d'assurance-vie des risques d'invalidité. Comptes-rendus du 8^{me} Congrès international d'Actuaires, Londres 1927.
16. Sur les tables de mortalité qui conduisent aux mêmes réserves mathématiques. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 23, Berne 1928 (Traduit en anglais par G.-J. Lidstone, LL.D. dans The journal of the institute of actuaries, Vol. LXII, Part I, No. 303, Cambridge 1931).
17. La distribution des bénéficiaires. Comptes rendus du 9^{me} Congrès international d'Actuaires, Stockholm 1930.
18. Le problème du risque. Comptes rendus du 9^{me} Congrès international d'Actuaires, Stockholm 1930.
19. Le Congrès de Stockholm. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 26, Berne 1931.
20. Les probabilités inverses et la construction des tables de mortalité. „Festgabe Moser“, Berne 1931.
21. Sur la définition de la probabilité. Commentarii mathematici helvetici, 4^{me} vol., Zurich 1932.
22. L'Association des Actuaires suisses et son but. Bulletin de l'Association des Actuaires suisses n° 33, Berne 1937.
23. Répartition ou capitalisation dans l'assurance des personnes. Recueil de travaux publiés à l'occasion du quatrième centenaire de la Fondation de l'Université, Lausanne 1937.
24. En collaboration avec G. Schaertlin et Ch. Moser : Rapport sur la Caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux au Département fédéral des finances et des douanes, Berne, Staempfli & C^{ie} 1928.
25. En collaboration avec G. Schaertlin et M. de Cérenville : Rapport au Département fédéral des postes et des chemins de fer sur la Caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux et la Caisse de pensions et de secours des chemins de fer fédéraux, du 3 décembre 1936.